



# Déclaration liminaire FSU 53

## CSA spécial départemental de la Mayenne

### 1<sup>er</sup> degré – Carte scolaire rentrée 2024

*Lundi 5 février 2024*

Cette année encore, l'Éducation Nationale prépare une carte scolaire dans un contexte de fort mécontentement de la profession. Les alertes sociales déposées par la FSU-SNUipp ainsi que la journée de mobilisation du 1<sup>er</sup> février en sont la preuve.

Nous sommes ici aujourd'hui en Comité social d'administration pour traiter des 17 ETP en moins pour notre département, dans un contexte de suppression de 92 postes au niveau académique. Pour la Mayenne, cela signifie -32 postes en 2 ans !

La FSU-SNUipp 53 dénonce ces suppressions massives de postes. Le manque criant de remplaçant-es, de maîtres E et G, de psychologues scolaires en Rased, et de moyens humains pour réaliser l'inclusion (AESH, enseignant-es référent-es,...) aurait dû conduire à une toute autre décision. Le Ministère aurait pu s'appuyer sur la baisse démographique pour améliorer les conditions de scolarité des élèves, notamment les plus fragiles, ainsi que les conditions de travail des enseignant-es .

Cette dotation négative ne permet pas de préparer la rentrée prochaine dans les meilleures conditions d'apprentissage et de travail pour toutes et tous.

En effet, cette année encore, les services académiques ne pourront pas :

- ouvrir des classes partout où cela est pourtant nécessaire : Bonchamp élémentaire, Badinter élémentaire, Laval Alain, Louverné élémentaire...
- prendre en compte la spécificité des écoles rurales en évitant de créer des classes uniques (Saint Cénére, La Pellerine) ou des classes de 3 à 5 niveaux surchargées (Beaulieu sur Oudon, Averton, Marcillé La Ville, Neau, Bierné, Bouère-St Brice ...) tout en favorisant l'accueil des élèves de moins de 3 ans,
- reconnaître l'importance de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans et les compter réellement dans les effectifs également en milieu urbain (Laval Pagnol, Ch. Perrault, G. Tillion, Hilard, Laval Dolto...)
- tenir compte des spécificités des écoles avec un indice de position sociale (IPS) très faible que ce soit en milieu urbain (Château-Gontier, J.de La Fontaine et Prévert, Laval Tillion, Hilard et Badinter élémentaire) ou en milieu rural (Averton, Bierné , Neau, St Brice, Voutré, ...),
- prendre en compte l'alourdissement des tâches et des missions des directions d'écoles à 11 classes qui ont seulement 50% de décharge (Laval,Badinter et J. Verne élémentaires, Bonchamp élémentaire, J de La Fontaine et Craon),
- accorder suffisamment d'importance au maillage des établissements publics d'éducation sur le département en fermant des sites dans certains villages (Désertines),
- tenir compte de la spécificité et de la présence des élèves d'ULIS dans les classes ordinaires dans le décompte du nombre d'élèves par classe (Bonchamp, L'Huisserie, Montsûrs J. Tardieu, Laval Alain, ...) comme le font certains départements (Lot et Garonne, Var, Gers, Aude...),
- recréer des postes de RASED et plus de maîtres que de classes qui ont été supprimés en masse dans le passé mais qui s'avèrent pourtant nécessaires aux élèves en difficulté,
- ouvrir en nombre suffisant les postes de remplaçant.es nécessaires pour assurer la continuité du service public d'éducation et la formation initiale ou continue des enseignant.es.

Forte de sa représentativité confortée et de la responsabilité que les agent·e·s lui ont donnée lors des élections professionnelles, la FSU 53 continuera d'agir avec détermination, au plus près des collègues, pour porter un projet éducatif ambitieux pour toutes et tous. Elle poursuivra son action de défense des personnels et les grands combats au sein du monde du travail, pour une société démocratique, d'égalité et de justice sociale.

### **Avis FSU-SNUipp**

Le CSA-SD 53, réuni le 5 février 2024, en appui du BO n°28 du 10 juillet 2003, demande à ce qu'une fusion ne puisse être actée qu'après consultation de chaque conseil d'école. Si l'un d'entre eux se prononce CONTRE, la fusion ne doit pas être prononcée.